

**AU CONSEIL COMMUNAL
1304 COSSONAY**

Cossonay, le 8 juin 2009/frm

Préavis municipal No 6/2009 relatif à l'approbation de la Déclaration d'engagement de la commune de Cossonay sur la voie d'un développement durable

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Depuis plus de 2 ans, la Municipalité a tenu de nombreuses séances avec le soutien de la Société Bio Eco Sàrl à Cossonay pour réaliser une 1^{ère} démarche de développement durable intitulée "Facteur 21".

Facteur 21 nous a permis de faire l'état des lieux, soit de reconnaître, quantifier et mesurer les activités et actions que nous avons réalisées ponctuellement, ou que nous assurons régulièrement du point de vue du développement durable. Nous avons ainsi établi un profil des forces et faiblesses de notre commune, puis nous avons formulé des propositions pour améliorer notre position.

Facteur 21 aboutit à une "Déclaration d'engagement sur la voie d'un développement durable" qui permet de porter à la connaissance de la population le processus engagé en vue de l'établissement d'un Agenda 21 local (A21L), processus que l'on peut résumer comme suit :

1. Etat des lieux avec Facteur 21 – **Où en sommes-nous ?**
2. Stratégie et fixation des objectifs, engagement des Autorités par la Déclaration – **Où voulons-nous aller ?**
3. Programme d'action avec l'A21L – **Comment y allons-nous ?**

Dans le cadre du Facteur 21 et de la Déclaration d'engagement, la Municipalité a retenu les objectifs suivants :

- Instaurer le dialogue tant avec la société civile (habitants, économie locale et régionale) qu'avec les employés communaux.
- Préserver la qualité exceptionnelle du patrimoine naturel et construit.

- Participer à la résolution de la problématique climatique.
- Garantir une politique économique durable.
- Soutenir les enfants et les jeunes.

Elle a d'autre part rédigé un slogan qui résume l'ensemble de l'action qu'elle veut partager avec la population.

"Changer d'habitudes et d'attitudes
pour le développement durable d'une ville à la campagne".

Par le présent préavis nous vous proposons d'approuver et de signer avec nous cette Déclaration, afin de lui donner toute la force nécessaire à son application et permettre ainsi d'initier l'élaboration d'un A21L.

Nous vous invitons à lire attentivement ce document que vous trouverez en annexe. Par souci d'économie nous vous le remettons en noir et blanc; l'original, en couleurs, est à disposition au Greffe municipal.

Sur le plan financier, les dépenses consenties sur 2007 et 2008 pour le Facteur 21 par le biais du budget ordinaire se montent à Fr. 40'648.90, montant duquel il faut déduire une subvention de Fr. 13'000.— reçue de l'Office fédéral du développement territorial (ARE), section développement durable.

L'Agenda 21 d'une collectivité est un programme qui donne les structures et les moyens pour s'orienter vers un développement durable. Il permet d'agir au niveau local en tenant compte de niveaux globaux, à court terme comme à long terme, en considérant l'efficacité économique, l'équité sociale et la préservation de l'environnement.

La Municipalité souhaite engager le processus de l'Agenda 21 local au cours du 2^{ème} semestre 2009, avec l'aide de la Société Bio Eco Sàrl qui a produit une offre de Fr. 28'400.—.

L'ARE a d'ores et déjà décidé de subsidier l'établissement de notre Agenda local par un montant de Fr. 12'000.—.

La première séance de la commission chargée d'étudier ce préavis est fixée au **jeudi 25 juin à 19.00 h.**, au bâtiment administratif.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'adopter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le préavis municipal No 06/2009 relatif à l'approbation de la Déclaration d'engagement de la commune de Cossonay sur la voie d'un développement durable
- Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- D'approuver la Déclaration d'engagement de la commune de Cossonay sur la voie d'un développement durable.
- D'autoriser la Municipalité à engager le processus d'Agenda 21 local.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

G. Rime

C. Pouly

Annexe : Déclaration d'engagement sur la voie d'un développement durable

Délégué municipal : M. Bernard KELLER, Municipal